

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRODUCTION VIDÉO

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) ONT POUR OBJET DE RÉGIR LES RELATIONS ENTRE LOÏC MIDY ET SES CLIENTS.

Toute commande ou réservation implique l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente quand bien même des stipulations divergentes ou mêmes contraires pourraient figurer sur les bons de commande du client ou sur tout autre document émanant du client.

DÉFINITIONS

« Le Vidéaste » désigne Loïc Midy, microentreprise, Siret N° 894 123 264 00018, dont le siège social est situé 26 rue Condillac, Espace Wigi, 33000 Bordeaux.

« Le Client » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services de Loïc Midy. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente (signature accompagnée de la mention BON POUR ACCORD sur le devis) se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.

Article 1 – Acceptation et accès aux Conditions Générales de ventes

Le Client est informé sur le devis des Conditions Générales de Vente et peut les consulter à tout moment sur le site internet du Vidéaste à l'adresse <https://loicmidy.com/>. En conséquence, toute commande passée par le Client pour le compte du Vidéaste emporte acceptation et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Vidéaste propose les prestations suivantes :

- Films vidéo d'entreprise, commercial, produit, reportages, interviews, vidéo marketing, corporate, ...
- Productions vidéo pour les associations et les artistes, spectacles, concerts, théâtre ...
- Tournage / Montage vidéo – livraison d'un produit prêt à diffuser...
- Création de Teasers web / Trailer - Bandes annonces.
- Post-production, colorimétrie.
- Motion Design, création 2D et 3D.

Article 2 – Devis

A la suite d'un premier contact, le vidéaste proposera au client un devis précisant les points suivants :

- La durée de l'intervention ainsi qu'un horaire de tournage.
- Un intitulé de la prestation et les détails complets des options discutées entre les parties
- Le prix
- De manière générale toute mention spécifique à la prestation est évoquée entre le vidéaste et le Client lors du premier contact.

Sauf mention contraire, les termes de l'offre sont valables 30 jours suivant l'envoi du devis et des présentes conditions générales de vente. Envoi qui s'effectuera par mail. Le devis doit être renvoyé signé par le Client et avec la mention « Bon pour Accord » pour qu'il soit validé et que la conception du projet puisse démarrer.

La commande devient définitive dès réception du devis dûment daté et signé, ainsi qu'un acompte de 30% du montant du devis.

Les prix des services sont ceux détaillés dans les devis, acceptés par le client. Ils sont confidentiels et sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 293b du CGI).

Toute modification entraînant un changement ou un rajout de programmation de tournage, rajout de créations graphiques, fera l'objet d'un devis préalable et sera soumis à tarification de la part du Vidéaste.

Le Vidéaste se réserve le droit de refuser une commande avec un client pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

Article 3 - Déroulement des prestations

- Dans le cadre de la réalisation d'une prestation vidéo, la date de mise en production correspondra à la date de début de tournage planifiée entre les deux parties lors de la prise de contact.

- Dans le cadre de la réalisation d'une prestation purement graphique (animation 2d – 3d), la date de mise en production correspond à la date de réception du devis signé.

Article 4 - Autonomie de création

Le Client reconnaît qu'il a fait appel au Vidéaste en raison de son style personnel.

Le vidéaste décidera seul des aspects techniques et artistiques pendant les séances de prises de vue. Une intervention du Client sur le plan technique ne modifiera en rien la marge de création laissée au Vidéaste pendant des prises de vue.

Au stade du post-traitement/montage, le Vidéaste décidera seul des améliorations ou modifications à apporter aux images avant de procéder à la livraison.

Toute demande de modification de la commande devra être formulée par écrit par le client impérativement avant la mise en production. Le Vidéaste se réserve le droit de modifier ses conditions tarifaires en fonction de la demande de modification du client. Tout travail supplémentaire sur le projet (non mentionné sur le devis) engagé fera l'objet d'une facturation au client. Toute demande de modification de commande en cours ne pourra être prise en compte après la mise en production. Durant les quinze (15) jours suivant la livraison de la vidéo, le Client pourra demander des modifications mineures, c'est-à-dire la modification de certains plans, du titrages, Sound-Design, de la rapidité d'animation des titres Les changements plus importants qui pourraient nécessiter de refaire le montage en entier feront l'objet d'une nouvelle facturation.

Article 5 – Prix

Les parties ont fixé sur le devis le prix de l'intervention du Vidéaste.

Le prix final du devis prend en compte les frais techniques et les frais de production (consommables, frais de déplacement, etc.)

Article 6 - Modalités de paiement

Le prix total est payable comme suit :

- Acompte de 30% au jour de la signature du contrat
- Le solde restant au jour de la livraison des fichiers finaux.

Les paiements des factures devront être effectués par virement / Paypal ou chèque.

En cas de retard de règlement, et après mise en demeure de paiement par courrier recommandé avec accusé de réception, le vidéaste suspendra toutes les autres commandes en cours et pourra exercer le droit de rétention. Il sera retenu des pénalités de retard qui seront équivalentes à 10% du montant total de la facture par mois de retard auxquelles s'ajouteront les frais de recouvrement judiciaires éventuels.

Article 7 - Annulation de la commande

Si le client venait à annuler sa commande par courrier recommandé avant **la date de mise en production**, son acompte de 30% lui sera restitué en intégralité.

Si toutefois le client venait à annuler sa commande par courrier recommandé après la date de mise en production, son acompte de 30% sera conservé dans son intégralité.

Article 8 – Conditions particulières relatives au tournage d'une vidéo :

Pour la prise de vue vidéo, le vidéaste s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour se conformer aux indications fournies par le client sous réserve d'impossibilité d'ordre technique ou en rapport à l'existence des droits de propriété intellectuelle détenue par des tiers. La priorité du vidéaste est de livrer à son client un film de qualité mais certains éléments, indépendants de sa volonté, peuvent parfois rendre difficile les prises de vue (Ex : Par temps pluvieux / orageux, les prises de vue en extérieur peuvent être rendues impossibles, difficiles, voire dangereuses). En cas de situations jugées dangereuses ou présentant un risque pour le vidéaste et/ou son matériel, le vidéaste se réserve le droit d'interrompre momentanément ou définitivement les prises de vue. Dans ce cas, un report du tournage doit être planifié avec le Client.

Le client peut être sollicité pour obtenir les autorisations nécessaires requises dans les lieux publics.

Si le vidéaste ne pouvait pas réaliser la prestation et est dans l'incapacité d'assurer un report du tournage, l'acompte de 30% serait intégralement rendu au client.

Article 9 – Livraison

Dès réception du devis signé, et pour faciliter les échanges avec le client, un dossier est créé au sein du cloud (google drive) géré par le vidéaste. Un accès est transmis au client, par mail, dès réception du devis signé.

La totalité du cloud est exclusivement accessible au vidéaste mais en aucun cas au client. Le client dispose uniquement de l'accès à son dossier.

Si pour des raisons de confidentialité, le client fait la demande de ne pas héberger ses fichiers sur ce cloud, le vidéaste devra fournir les fichiers sur un support physique (clé usb), alors le support physique sera facturé au client.

Les fichiers de l'export final seront transmis et/ou mis à disposition dans un dossier spécifique du Cloud du Vidéaste accessible au client. Les dits fichiers seront transmis au Client sous 3 formes :

- ✓ Format Complet (qualité maximum, pistes audio complètes)
- ✓ Format bannières web (qualité maximum, sans piste son)

- ✓ Format Réseaux sociaux (qualité optimisée pour les différents réseaux sociaux, pistes audio complètes)

La facture sera envoyée au client par mail. Si le client en fait la demande au préalable, la facture pourra être envoyée par voie postale.

Toute demande de format spécial (ex : vimeo/instagram) par le client, qui n'est pas mentionné sur le devis pourra être renvoyé par la suite mais le vidéaste se réserve le droit de facturer le temps passé sur un nouvel export.

Article 10 – Droit de propriété intellectuelle

10.1. Droit d'auteur du Vidéaste

Le Client est conscient que les photos / vidéos / animations graphiques sont soumis au droit d'auteur, en vertu du Code de la propriété intellectuelle. Conformément à l'article L111-3 de ce Code, « *la propriété incorporelle définie par l'article L111-1 est indépendante de la propriété de l'objet matériel* ». Dès lors, la détention par le Client des fichiers numériques contenant les photographies/vidéos ne lui confère aucun autre droit que ceux qui ont été valablement cédés par la présente convention.

Le Client s'engage à faire figurer le nom du Vidéaste sur ou à proximité directe de chaque reproduction des œuvres, quel que soit le support, aucun « usage » contraire ne pouvant être invoqué pour se soustraire à cette obligation. Il s'interdit toute modification des photographies/vidéos (recadrage, modification des teintes, remontage, etc.) sans l'accord préalable du Vidéaste.

Le Vidéaste reste titulaire des droits patrimoniaux et peut dès lors poursuivre tout tiers en cas de contrefaçon.

10.2. Droits des tiers

Si le Client fournit au Vidéaste des éléments graphiques, de décoration ou des accessoires, quelle qu'en soit la nature, le Client affirme avoir vérifié qu'il dispose des droits d'utilisation et avoir négocié, si nécessaire, avec les titulaires des droits de propriété intellectuelle (auteur, titulaire de la marque ou du mon dessin/modèle).

Le Vidéaste n'assume aucune responsabilité pour l'utilisation des éléments qui ont été imposés par le Client. Dans tous les cas, le Client garantira le Vidéaste des conséquences de toute condamnation ou plainte déposée contre lui par un tiers du fait de l'utilisation des éléments imposés par le Client lors des prises de vue. Le Vidéaste peut refuser d'utiliser certains éléments si l'utilisation lui paraît manifestement illégale, sans que cela n'ait la moindre conséquence sur les autres obligations nées du contrat, notamment le paiement de sa rémunération.

Article 11 – Droit à l'image

Dans le cas d'une commande où figurent des tierces personnes, le client s'engage à obtenir le consentement des participants. Dans le cas de photos/vidéos d'un enfant mineur, le client s'engage à avoir le consentement de l'ensemble des représentants légaux de l'enfant. Rappel est fait que « à l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre » (Art. 371-1 du code civil).

Dans le cas contraire, le Client assumera seul les conséquences des utilisations qu'il fera des images représentant des personnes reconnaissables.

Article 12 – Utilisation des images par le Vidéaste

Le Client reconnaît que le Vidéaste peut faire usage des images réalisées dans le cadre de la présente commande pour montrer son savoir-faire et ses talents artistiques. De la même manière, le Vidéaste pourra apposer le logo du Client au titre de ses références commerciales.

Si le client s'oppose à ces idées, il devra le faire savoir dès le premier contact et ainsi la mention « non utilisable pour promotion » sera apposée sur le devis. Si le client ne le mentionne pas au vidéaste avant la livraison, il devra formuler cette opposition par courrier recommandé. Dès lors le vidéaste s'interdit d'utiliser toute image pour sa propre promotion.

Si toutefois les parties conviennent que pour des raisons liées à la chronologie de la communication commerciale du Client, le vidéaste s'engage à ne pas diffuser la moindre image avant le Client.

Si le Vidéaste est amené à réaliser une prestation sur un service ou produit relevant d'une clause de confidentialité, ladite clause se devra alors d'être rédigée et signée par les parties. Une fois cette clause signée, le vidéaste ne pourra en aucun cas communiquer sur le projet réalisé.

Article 13 – Interdiction de cession à des tiers

Le Client ne cédera aucun droit de reproduction sur les photographies/vidéos livrées à des tiers, quelle qu'en soit la raison. Tout intervenant extérieur chargé de réaliser pour le Client un support de communication (graphisme, webmaster, imprimeur, illustrateur) pourra faire usage des fichiers numériques sous la responsabilité du Client, qui s'engage à attirer son attention sur le respect des droits d'auteur du Vidéaste.

Le Client notifiera par écrit à l'intervenant choisi par ses soins l'obligation de respecter les droits du Vidéaste et des éventuelles violations du droit d'auteur par l'intervenant.

Le Vidéaste s'interdit également de céder des droits à un tiers, quelle que soit la finalité de cette session où il serait dans l'obligation de faire mention du nom de l'entreprise du Client.

Article 14 – Protection des données personnelles

Les rushes seront conservés 12 mois après la livraison du projet. Dans les seules limites et aux seules fins suivantes :

- Permettre au Client de pouvoir retrouver les images en cas de pertes, destructions ou altération des fichiers qui lui ont été livrés en vertu des présentes conditions générales de vente, et ce sans nouvelle facturation.
- Permettre au vidéaste de démontrer qu'il est bien l'auteur des œuvres en cas de contrefaçon avérée, par un tiers, des images issues de l'exécution de cette convention. Dans ce cas, le vidéaste s'engage à prévenir le Client afin de permettre à celui-ci de faire valoir ses droits contre le tiers concerné (droit à l'image, concurrence déloyale, parasitisme économique, etc.)

Le vidéaste s'engage également à réaliser cet archivage dans des conditions de sécurité optimales eu égard à l'évolution des techniques, et à revoir régulièrement son plan de sauvegarde afin de s'adapter aux évolutions techniques et de toujours favoriser la sécurité de conservation. Conformément au Règlement Général sur la Protection des données applicable en Europe, et à toute disposition de même nature qui serait en vigueur hors Europe, le vidéaste ne conservera aucune donnée.

Si le client souhaite une sauvegarde plus longue de ses données, il doit en faire la demande écrite au Vidéaste et s'acquitter d'une participation financière pour la sauvegarde de celles-ci. Un devis spécifique de livraison des rushes peut aussi avoir lieu préalablement entre les parties.

Passé le délai de 12 mois il ne sera plus possible de redemander une copie des fichiers au Vidéaste.

Article 15 – Droit de reproduction

Selon le code L 335 1 -4 de la propriété intellectuelle, le droit de reproduction des vidéos/DVD est interdit.

En cas de litige, seuls les tribunaux Français seront jugés compétents.

Article 16 – Loi Applicable et attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la loi française. Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir.

A défaut de solution amiable, tout litige survenant à raison de l'exécution ou de la rupture du présent contrat sera soumis à la seule compétence des tribunaux de Paris. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

Fait à Bordeaux, le 03/01/2022